



CENTRE CULTUREL ET DE LOISIRS DU VIGAN

« LE BOURILHOU »

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES RESPONSABLES D'ATELIERS POUR LEUR INSCRIPTION 2021 / 2022

- Convention d'admission et de partenariat 2021/2022 complétée et signée (ci-jointe et téléchargeable sur le blog).
- Règlement Intérieur signé (ci-joint et téléchargeable sur le blog)
- Fiche d'identification association ou atelier à compléter (ci-jointe et téléchargeable sur le blog)
- Bulletin d'adhésion au CCL Le Bourilhou du ou des responsables d'ateliers (un bulletin à compléter par responsable)
- Assurance (pour les associations ou les professionnels) couvrant les risques du « Bourilhou » et de leurs propres adhérents en cours de validité.
- Copie des statuts de l'association ou tous justificatifs professionnels
- Récépissé de déclaration de l'association
- Informations pour une mise à disposition sur le blog du Bourilhou
 - Présentation de l'association ou de l'atelier
 - Adresse du site internet ou du blog éventuel ou de la page facebook
 - Tarifs détaillés et conditions d'accès aux cours ou aux ateliers
 - Jours et horaires des cours ou ateliers
- Règlement de l'adhésion au Bourilhou pour chaque responsable d'atelier (**par chèque uniquement**)